Nations Unies

A S S E M B L E E G E N E R A L E

QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

12e SEANCE PLENIERE

Vendredi 1er octobre 1993
à 10 heures

NEW YORK

Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Allocution de M. Cheddi B. Jagan, Président de la République du Guyana

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : L'Assemblée va entendre pour commencer une allocution du Président de la République coopérative du Guyana.

M. Cheddi B. Jagan, Président de la République du Guyana, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République coopérative du Guyana, S. M. Cheddi Jagan, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Jagan *(interprétation de l'anglais)* : De nombreux souvenirs me reviennent à l'esprit en prenant la parole de cette tribune, aujourd'hui. Je me souviens du jour, en 1961, où, en tant que Premier Ministre, j'ai présenté devant le Comité des Nations Unies pour la décolonisation les arguments en faveur de l'indépendance de mon pays. Comme tant d'autres colonies après la deuxième guerre mondiale, le Guyana était pressé d'acquérir sa liberté et d'exercer son droit à l'autodétermination.

La route, cependant, a été loin d'être facile. Il y a eu de nombreux obstacles et de nombreuses victimes. Ce n'est qu'en mai 1966, bien après la libération de la plupart des peuples assujettis, que nous sommes devenus indépendants et que nous avons pris place dans la famille des nations.

Le monde d'aujourd'hui est radicalement différent de ce qu'il était alors. Le nombre total de Membres de l'Organisation des Nations Unies a considérablement augmenté. La guerre froide, qui empoisonnait les relations internationales depuis 1947, a fait naître, en s'achevant, l'espoir d'un ordre mondial nouveau et plus démocratique. Avec l'effondrement de l'Union soviétique, l'une des deux superpuissances, les nouvelles structures qui ont été établies connaissent de graves difficultés. Néanmoins, nous conservons l'espoir d'édifier une ère de paix fondée sur le respect de tous les peuples et la promotion de leur bien-être général. C'est un moment passionnant de l'histoire mondiale et, pour l'ONU, c'est l'occasion de définir son rôle.

Le Guyana est honoré de l'élection unanime de son représentant à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Cette session sera sans aucun doute difficile. Je tiens à remercier tous les membres de leur vote de confiance dans notre capacité d'accomplir cette tâche de haute responsabilité. C'est, en fin de compte, la reconnaissance de l'idée que tous les Etats, quelle que soit leur taille, peuvent jouer un rôle important dans les travaux de l'Organisation. Je suis particulièrement reconnaissant à la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et au Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes en général pour l'appui sans réserve qu'ils ont apporté à notre candidature. Je souhaite aussi rendre hommage à S. E. M. Stoyan Ganev, qui a si bien dirigé la quarante-septième session de l'Assemblée générale, et à notre éminent Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés pour promouvoir le succès continu de notre organisation mondiale.

En ces temps incertains, le succès est souvent mitigé. En effet, malgré ses remarquables réalisations, l'ONU n'a pu

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication,* au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.
Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.12
20 octobre 1993

FRANCAIS

93-86702 (F)

atteindre les objectifs les plus élevés fixés par ses créateurs. Le fléau de la guerre règne encore en de nombreux endroits. Le colonialisme n'a certainement pas disparu et menace aujourd'hui de survivre sous des formes différentes. De nombreux aspects du colonialisme se manifestent dans le fossé sans cesse croissant entre les pays développés et les pays en développement et dans la dépendance de millions de démunis à l'égard de la largesse de quelques-uns. La disparité économique et sociale actuelle est un terrain fertile pour la faim, la maladie et la pauvreté et représente, en fin de compte, une menace à la paix et à la sécurité internationales.

En tant que centre du multilatéralisme, l'ONU doit aller jusqu'aux extrêmes limites de la coopération internationale afin d'éliminer, ou au moins d'atténuer, les problèmes des défavorisés. J'aime à croire qu'il y a maintenant accord sur le fait que cette grave situation exige des mesures collectives. Quelles que soient ses limitations, l'ONU est encore la meilleure instance dont disposent les Etats en matière de diplomatie, de dialogue et de négociation, la meilleure instance, donc, pour éviter les conflits. Nous devrions, par conséquent, chercher à renforcer sa capacité de s'occuper de nos objectifs communs.

En tant que petit Etat en développement, le Guyana est pleinement attaché à l'éthique de la coopération multilatérale qu'incarne l'ONU. Nous sommes venus ici renouveler publiquement notre foi en l'Organisation et prier instamment tous les Membres de s'engager à approfondir et à renforcer le multilatéralisme en tant que fondement des relations entre les Etats. L'expérience a montré qu'aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut exister isolé. Ses frontières ne sont pas imperméables aux fléaux universels. En fin de compte, il doit s'associer au reste du monde pour trouver des solutions communes aux problèmes communs.

Le sida, les stupéfiants, la pauvreté et la pollution sont des exemples frappants des pandémies qui nous affectent tous. La lutte contre ces fléaux exige l'action concertée de l'Organisation des Nations Unies tout entière. A cela s'ajoutent des catastrophes naturelles comme le tremblement de terre qui vient de frapper l'Inde. Nous présentons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple indiens.

Nous notons avec une certaine déception que des conflits internationaux continuent de saper la capacité de l'Organisation de promouvoir la coopération, considérée comme essentielle pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux actuels.

La valeur réelle de l'ONU dans cette période dépendra de sa capacité collective de répondre efficacement à cette vague de conflits internationaux, et de trouver des moyens acceptables de maintien et d'établissement de la paix qui ne constituent pas un fardeau pour ses Membres.

Cette évolution inspirera confiance aux pays Membres et les incitera à soumettre leurs problèmes aux instances onusiennes tout en rétablissant leur foi dans l'aptitude de l'Organisation à régler les différends avant qu'ils ne recourent au champ de bataille.

Notre première tentative de mise en place, par le biais de la Société des Nations, d'un cadre pour la paix et la sécurité internationales s'est soldée par un échec. L'explication peut être trouvée dans la faiblesse inhérente à la Société et, partant, dans l'incapacité de contenir un nationalisme débridé, un particularisme et une insularité et dans le manque de respect pour ses principes fondamentaux. L'ONU est une deuxième expérience, suscitée par les désastres résultant de l'échec de la Société des Nations. A San Francisco nous avons fait le serment de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Une autre occasion s'offre à nous aujourd'hui d'instaurer une ère de paix et de stabilité, de mettre pleinement les ressources de l'Organisation au service de l'humanité, de parvenir à un développement général et durable et de permettre aux peuples de la planète de connaître la prospérité et de s'épanouir.

Dans nos efforts pour encourager la paix et la sécurité internationales, le rapport, "Agenda pour la paix", élaboré par le Secrétaire général à la demande du Conseil de sécurité, avance un certain nombre de propositions qui méritent un examen sérieux. Tout en reconnaissant la nécessité de donner au Conseil les moyens d'appliquer ses décisions au titre du Chapitre VII, nous attachons une importance particulière à la diplomatie préventive, qui éviterait le recours à l'intervention concrète. Comme certaines opérations de rétablissement et de maintien de la paix l'ont montré récemment, ces mesures sont lourdes de conséquences politiques imprévisibles. En outre, elles se sont révélées extrêmement coûteuses notamment pour de petits Etats comme le mien qui ne peuvent se permettre de telles dépenses.

L'origine des conflits est si variée que chaque situation doit faire l'objet d'un examen approfondi afin de déterminer les moyens les plus adéquats de parvenir à une solution pacifique. Dans certains cas, le différend risque d'avoir des incidences juridiques; il peut donc être préférable d'en confier l'examen à une instance judiciaire compétente. Néanmoins, le plus souvent, les conflits plongent leurs racines dans des facteurs politiques, économiques et sociaux complexes. Le terrain doit alors être minutieusement préparé à la culture de la paix et de la stabilité. Fort heureusement, les avantages de l'approche diplomatique n'ont pas disparu

à l'ONU, qui a de plus en plus souvent recours aux bons offices du Secrétaire général et de ses représentants pour trouver des solutions à des conflits de longue date.

Nous pensons que ces exemples sont la réaffirmation des vertus du dialogue et de la négociation. Toutefois, d'autres situations, malgré certains côtés prometteurs, restent fragiles et exigent d'être constamment surveillées. La Somalie et le Soudan doivent soigneusement être encouragés vers un retour à une situation normale. En Europe, la Bosnie-Herzégovine est un exemple particulièrement terrifiant de l'inhumanité de l'homme envers l'homme qui nous oblige à rechercher le moyen d'en finir rapidement avec les massacres de milliers d'innocents. En fait, l'ONU doit se hâter d'élaborer de nouvelles stratégies pour faire face aux convulsions qui secouent le corps politique mondial.

Le Moyen-Orient est le théâtre d'un conflit qui dure depuis trop longtemps. La voie qui s'est ouverte avec la signature récente de la déclaration des principes pour l'autonomie palestinienne est encourageante. La paix et la stabilité dans l'ensemble de la région semblent désormais à portée de main. Nous espérons également que les problèmes territoriaux entre l'Iraq et le Koweït pourront être réglés à l'amiable.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, l'annonce d'une date pour la tenue d'élections, assorties de structures d'appui, fait naître l'espoir que le gouvernement par la majorité n'est pas très loin et que nous pourrons, dans un proche avenir, accueillir le retour de ce pays au sein de la communauté internationale. Nous prions instamment tous les Sud-Africains de renoncer à la violence et de s'unir pour leur bien à tous.

Je suis heureux de déclarer que le retour aux traditions démocratiques et au respect à l'égard d'un gouvernement juste et des droits de l'homme a contribué à promouvoir la paix. Le Guyana appuiera tout mécanisme d'instauration de la confiance qui privilégie le dialogue à l'affrontement en tant que moyen de règlement pacifique des différends. En raison du lien qui existe entre la paix et le développement, il appartient à chaque membre de la communauté internationale de continuer de rechercher, chaque fois que de besoin, des moyens originaux de régler les différends susceptibles de menacer non seulement la paix et la sécurité internationales mais le développement national.

Dans l'hémisphère auquel appartient le Guyana, nous sommes préoccupés de constater qu'en dépit de la fin de la guerre froide, Cuba demeure en dehors de la famille interaméricaine. Nous sommes profondément convaincus qu'il s'agit d'une grave anomalie étant donné les efforts que déploie l'Organisation pour édifier un nouvel ordre mondial fondé sur la compréhension et le respect mutuels entre tous les Etats au sein d'une communauté internationale unie. Nous demandons aux Etats-Unis et à Cuba de faire montre de bonne volonté et de rechercher d'urgence une solution à leur différend de longue date. La Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui est directement intéressée par un rapprochement rapide entre ces deux grands partenaires, est prête à jouer un rôle dans ce processus.

Nous sommes particulièrement heureux que la région de l'Amérique centrale, qui est restée bien trop longtemps prisonnière de structures économiques et sociales anachroniques, se soit extirpée du cercle vicieux de la violence intestine. La CARICOM se félicite des possibilités de coopération plus étroite entre ces deux régions voisines offertes par cette évolution. Nous nous réjouissons également qu'après avoir été l'otage d'une dictature militaire qui refusait de se plier à la volonté populaire, Haïti peut de nouveau s'engager librement sur la voie de la démocratie. Nous offrons au Président Aristide et à son gouvernement notre coopération et sommes prêts à les aider à mener à bien la tâche urgente de la reconstruction et du progrès social.

Le Guyana vient d'émerger d'un processus électoral difficile qui, sous la vigilance internationale, s'est avéré libre et juste. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux Nations Unies du rôle qu'elles ont joué pour garantir que la volonté démocratique de notre population soit pleinement respectée. Après tout, le droit de choisir son propre gouvernement est un droit de l'homme fondamental, un droit qui ne devrait jamais être refusé. Nous félicitons les Nations Unies de fournir sur demande une aide électorale, avec tout le respect qui est dû au principe de la souveraineté nationale. A elles seules, cependant, les élections ne peuvent garantir la préservation de la démocratie; elles doivent être accompagnées de la création de mécanismes pour protéger chaque individu dans nos sociétés. Il me fait plaisir de rapporter qu'une des premières mesures qu'a arrêtées mon gouvernement lors de sa prise de fonctions a été d'accéder au Protocole facultatif des Pactes des Nations Unies sur les droits de l'homme. Cela a été suivi par la création d'un Comité interorganisations de haut niveau sur les droits de l'homme, qui a pour fonction d'assurer que le Guyana s'acquitte de ses responsabilités en matière d'établissement de rapports au titre des Pactes sur les droits de l'homme.

Il n'est cependant pas suffisant de satisfaire les droits civiques et politiques de nos citoyens : leurs droits économiques et sociaux fondamentaux à l'alimentation, à l'habillement, au logement, etc., doivent aussi être satisfaits. Les droits de l'homme sont indivisibles, et en préférer un aux autres, c'est nier leurs corrélations fondamentales. La Conférence de Vienne semble avoir reconnu ce fait et confirmé le besoin d'une approche globale. Mon propre gouvernement est attaché à l'idée que le développement

humain doit être global pour assurer le bien-être dans notre société. Notre politique déclarée est donc de créer un environnement où la démocratie s'attachera à satisfaire les besoins spirituels et matériels de notre peuple. Pour mettre en oeuvre notre programme de développement, nous aurons toutefois besoin de la coopération de la communauté internationale pour compléter nos ressources limitées.

Comme je l'ai déjà fait observer cette année lors d'une conférence intitulée "La pauvreté au Guyana - La recherche de solutions", nous sommes dans une situation de crise grave. En effet, bien que nous ayons récemment commencé à expérimenter des taux de croissance élevés, l'économie n'en reste pas moins fragile : le taux de chômage est élevé, les ressources financières sont limitées, et l'infrastructure de base s'est dégradée, ce qui laisse les secteurs sociaux vulnérables à tous les fléaux de la pauvreté. Nous avons connu certains succès dans l'élévation des niveaux de production et de productivité, mais nous sommes gravement limités par le lourd fardeau de la dette. Environ 90 cents de chaque dollar gagné sont maintenant affectés au remboursement de la dette nationale. Et la proportion de nos recettes commerciales à l'exportation affectée au paiement de notre dette extérieure est près de trois fois la moyenne des 47 pays les moins développés, - un fardeau écrasant. Même si nous essayons de gérer nos dépenses judicieusement grâce à une bonne direction - une gestion efficace, une administration honnête et réduite au minimum et le plus grand respect possible des droits de l'homme - nous ne pouvons pas faire de miracles. Vient toujours le moment où nous devons chercher de l'aide pour appuyer nos efforts intérieurs et pour préserver notre chère démocratie. Avec 80 % de notre population qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, nous ne réussirons à consolider notre démocratie que par un développement économique conjugué à la justice sociale.

A l'heure actuelle, cependant, les perspectives d'un tel appui semblent plutôt mornes. Il y a eu une contraction notable dans l'aide au développement, car les économies de certains pays donateurs éprouvent elles-mêmes des difficultés. Leur propre électorat semble de plus en plus préoccupé par les problèmes intérieurs, comme le chômage et un niveau de vie à la baisse. Les quelques ressources disponibles sont allouées par les pays développés en grande partie sur la base de préoccupations d'ordre stratégique. L'ordre du jour international est par conséquent établi de plus en plus au détriment du monde en développement. Il y a donc un urgent besoin de réorganiser nos priorités et de placer le développement en tête de notre ordre du jour.

Au mieux, cependant, l'aide au développement n'est rien de plus qu'un palliatif. Les pays en développement ne connaîtront aucun progrès économique et social significatif tant que les pratiques économiques et commerciales injustes et inéquitables n'auront pas été éliminées du système mondial. Comme le rapport sur le développement humain de 1992 le fait remarquer, on nous prive de quelque 500 milliards de dollars de débouchés chaque année, soit 10 fois ce que nous recevons en aide étrangère, la faute en étant surtout aux politiques protectionnistes qui continuent d'être appliquées par les pays développés. Nous demandons donc à ces pays d'ouvrir leurs marchés à nos produits à des prix qui nous rétribuent équitablement pour notre travail et notre production. Dans ce contexte, nous demandons instamment aux pays industrialisés d'accélérer la conclusion des négociations commerciales, en tenant pleinement compte des intérêts de nos petites économies en développement. Nous souhaitons également que la formation de grands groupements économiques régionaux - les mégablocs - évitent de marginaliser davantage nos économies et nos pays.

De plus, une solution définitive doit être trouvée, pendant cette décennie, au problème écrasant de la dette extérieure du tiers monde. En Amérique latine et dans les Caraïbes, où 181 millions d'habitants sur 441 millions vivent sous le seuil de pauvreté, dans le bourbier de la misère, comment parler de développement humain alors que malgré un paiement onéreux de la dette, le taux de celle-ci continue de croître? Une étude prospective de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour la région portant sur la période 1985-1995 montre une grave recrudescence en termes de pauvreté, de chômage et de dette extérieure durant la décennie. Entre 1981 et 1990, les paiements au titre de la dette extérieure étaient de 503 milliards de dollars, dont 313 milliards étaient des remboursements d'intérêts. Cependant, pendant la même période, la dette extérieure consolidée s'est accrue de 297 milliards de dollars en 1981 à 428 milliards de dollars en 1991. Il ne faut donc pas s'étonner si la publication du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intitulée *Children of the Americas* déclare que ce mécanisme où plus on paye, plus on doit, est pervers et doit cesser.

L'allégement de la dette sous forme d'annulation de dettes, de subventions, de prêts à des conditions de faveur et de rééchelonnement est urgent pour que les pays en développement puissent extirper la pauvreté, protéger l'environnement et jouer un rôle important dans l'expansion du commerce mondial et la fin de la stagnation et de la récession dans les pays industriellement développés. L'allégement de la dette doit être considéré comme un investissement non seulement pour le développement des pays pauvres, mais aussi pour la sécurité des pays riches.

Reconnaissant le lien qui existe entre pauvreté, commerce, population, développement et environnement, nous devons nous hâter de mettre en oeuvre le programme d'action de Rio esquissé dans le programme Action 21. Les

pays en développement ont un urgent besoin des ressources - tant financières que technologiques - nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de ce programme. Comme preuve de son engagement à protéger l'environnement, le Guyana a réservé près d'un million d'acres de ses forêts tropicales à des fins de gestion et de mise en valeur de sa riche biodiversité et de recherche à son sujet. Avec l'accueil reçu d'entités telles que le Secrétariat du Commonwealth, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds pour l'environnement mondial, le projet Iwokrama, comme on l'appelle maintenant, a été pleinement lancé. A la cérémonie d'inauguration tenue lors de la Journée mondiale de l'environnement, cette année, j'ai dédié le projet à nos populations autochtones, qui sont non seulement les principaux habitants mais aussi les gardiens de nos forêts. Il est approprié, surtout en cette Année internationale des populations autochtones, qu'une pleine reconnaissance soit accordée au rôle important qu'elles jouent pour l'harmonisation des relations entre l'homme et la Terre où il vit.

Nous réclamons aussi instamment un plein appui pour la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui doit se réunir en avril 1994 à la Barbade. Nous sommes confiants que cette conférence bénéficiera d'une préparation adéquate et d'une très large participation.

Ainsi, dans un esprit de véritable coopération, abordons la question du projet d'agenda pour le développement, que nous avons accepté en tant que suite naturelle à l'"Agenda pour la paix". De fait, la paix ne peut régner en l'absence de développement. Nos tentatives de rétablissement de la paix et de règlement général des conflits seront vaines si nous laissons persister des conditions sociales et économiques injustes et inéquitables. Récemment, nombre des organismes et institutions engagés dans le processus de développement ont eu des motifs de déplorer la diminution accélérée des ressources dont ils disposent, et ce problème est maintenant aggravé par un détournement constant des ressources financières en direction d'une multitude d'opérations de maintien de la paix. Il est clair que le maintien de la paix mondiale est important. Toutefois, il ne doit pas se réaliser au prix d'un sacrifice disproportionné du développement, ce qui ferait du maintien de la paix une fin en soi plutôt qu'un moyen d'encourager le bien-être social et économique.

L'ONU, dont la composition universelle englobe tant les pays développés que les pays en développement, demeure l'instance idéale pour la formation d'un consensus sur les principales questions de paix et de développement. Il est néanmoins évident que, dans sa conception et sa structure actuelles, elle ne peut remplir adéquatement le rôle qu'on attend d'elle. Cela nous a amenés à entreprendre une démarche de réforme et de restructuration de l'Organisation. A cette fin, nous devons veiller à ce que les changements que nous apportons ne soient pas de caractère superficiel, mais qu'ils contribuent effectivement à accroître la capacité de l'Organisation à relever les défis de l'après-guerre froide. Nos réformes doivent donc viser à faire de l'ONU la principale instance où les principes directeurs macropolitiques, économiques et sociaux sont élaborés collectivement par consensus.

En vérité, l'ONU est encore largement perçue, malgré ses récents succès en matière politique, comme un "moulin à paroles". De même que le fameux Congrès de Vienne a été décrit comme une "valse perpétuelle", l'ONU, elle, est considérée par nos peuples - notamment par les pauvres et les démunis - comme une succession infinie de débats dilatoires qui aboutissent à de belles résolutions mais à très peu de mesures concrètes. Pour survivre et réussir, l'ONU doit donc manifester son utilité pour la vie des hommes, des femmes et des enfants du monde entier.

Une action urgente est nécessaire en cette période explosive de hausse de la dette extérieure, de croissance économique déclinante, de chute des prix des matières premières du tiers monde, de hausse du chômage, de dégradation écologique, de sous-développement et de persistance de la pauvreté. Notre planète troublée a besoin de sagesse politique, de volonté politique et de coopération en vue d'un changement utile. Les seules forces du marché n'offrent pas à tous des possibilités adéquates de participer à la croissance et au développement économiques et d'en bénéficier. Nous constatons le paradoxe d'une pauvreté croissante au milieu d'une abondance potentielle. La science et la technologie ont la capacité d'extirper la pauvreté dans un avenir assez rapproché et de la réduire de moitié d'ici à la fin du siècle. Mais nous n'enregistrons aujourd'hui, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, qu'environ la moitié seulement du taux de croissance de la décennie précédente, et nous subissons le phénomène catastrophique de "croissance du chômage" - soit de moins en moins d'emplois et de plus en plus de pauvreté et d'inégalité.

Il est indispensable de déterminer avec certitude les causes fondamentales de la pauvreté mondiale et d'élaborer une stratégie globale pour son éradication. Cela nécessite une vision globale du monde et la reconnaissance de la principale contradiction de notre temps - celle qui oppose l'énorme croissance des moyens de production et l'anachronisme des rapports de production - ainsi que la volonté collective de la résoudre.

Dans l'intense concurrence au sein d'un marché mondial en contraction - due en grande partie à la pauvreté croissante et à l'écart grandissant entre les riches et les

pauvres tant dans le Nord que dans le Sud, et entre le Nord et le Sud - les trois centres du monde industrialisé - l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon - recourent à davantage de croissance à forte intensité de capital et à l'utilisation d'une technologie toujours plus avancée : ordinateurs et robots, cybernétique et automatisation. Comment les pauvres et les démunis des pays du tiers monde peuvent-ils survivre dans le "village global", dans le "monde sans frontière", alors que, collectivement, ces pays n'ont pas atteint l'objectif, fixé il y a longtemps, de 25 % de la production de biens manufacturés, et que la grande majorité d'entre eux ont des années-lumière de retard en matière de mise en valeur des ressources humaines et sont écrasés par le fardeau des remboursements déraisonnables et immoraux de la dette? Les progrès rapides accomplis dans le Nord sur la voie de la robotisation et de l'automatisation constituent aussi une menace pour la position avantageuse ressortissant aux salaires concurrentiels versés dans de nombreux pays du Sud. Et les pays industrialisés, avec leurs déficits budgétaires, leur nombre croissant de chômeurs et de retraités et leurs ressources inadéquates consacrées au bien-être social, ne peuvent se payer le luxe keynésien de donner un coup de pouce à l'économie et de lancer des travaux publics.

Dans une situation confuse et incertaine, sans solution en vue, les ultras de droite et les néo-fascistes réactionnaires deviennent plus forts politiquement : ils s'enhardissent et vocifèrent. Il n'y a pas de réponse au désespoir de plus de 30 millions de chômeurs dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le désespoir entraîne l'alcoolisme, les stupéfiants, le crime et le suicide. Entre-temps, le nationalisme, la xénophobie, et le néo-fascisme sont en progression, ce qui mène à des tensions raciales et ethniques et à des dissensions civiles croissantes.

Le dialogue Nord-Sud stagne et il s'est transformé en un dialogue de sourds. Dans le Sud, l'augmentation du chômage et la pauvreté extrême sont interactives avec la croissance démographique rapide, l'urbanisation, le surpeuplement, les maladies, la production et l'utilisation des stupéfiants, l'augmentation des courants de réfugiés aux frontières internationales et les dégâts irréparables causés à l'environnement. Alors que l'on avait dit auparavant que le mur de Berlin empêchait les populations de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est de s'aventurer vers l'Ouest, maintenant de nouveaux murs sont érigés pour empêcher les populations d'entrer dans les pays développés et industrialisés.

Il ne suffit pas de traiter les symptômes du malaise mondial. Des réformes radicales sont nécessaires et urgentes. Un ajustement structurel est aussi nécessaire pour les pays développés que pour les pays en développement. Mais les réformes doivent être fondées sur la justice sociale et présenter un visage humain. Les besoins de l'homme et la sécurité humaine doivent être l'objectif du développement. A cet égard, il faut placer un accent accru sur le capital humain et le capital naturel, et il faut en faire bien davantage pour accélérer le désarmement afin que les désespérés et les affamés du monde puissent bénéficier des importantes économies devant en découler.

L'ordre du jour du développement doit comprendre une analyse critique des options possibles et doit traiter de la compétitivité internationale du tiers monde, base des nouvelles modalités de la coopération pour le développement et le financement du développement. Il faudrait aussi qu'il traite de ces problèmes de fond que sont l'allégement de la pauvreté, l'élargissement de l'emploi productif et le renforcement de l'intégration sociale, notamment pour les groupes les plus défavorisés et les plus marginaux.

Pour parvenir à ces objectifs, les peuples - je répète : les peuples - doivent jouer un rôle central. Ils doivent participer pleinement à tous les aspects de la vie afin de tirer profit des initiatives et de la créativité qu'ils peuvent exercer pour édifier un avenir meilleur dans un monde pacifique et prospère.

En tant que dirigeant d'un petit pays qui continue de croire au potentiel considérable de cette organisation pour rendre ce monde un endroit où il fait meilleur vivre, je lance un appel à l'Assemblée pour qu'elle se consacre à cette tâche urgente. Travaillons tous ensemble pour promouvoir la cause de la paix et du développement mondiaux.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* :
Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République coopérative du Guyana de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Cheddi B. Jagan, Président de la République du Guyana est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Alberto Fujimori Fujimori, Président constitutionnel de la République du Pérou

Le Président *(interprétation de l'espagnol)* :
L'Assemblée va entendre maintenant une allocution du Président constitutionnel de la République du Pérou.

M. Alberto Fujimori Fujimori, Président constitutionnel de la République du Pérou, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président *(interprétation de l'espagnol)* :
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président constitutionnel de la République du Pérou, S. E. M. Alberto Fujimori, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Fujimori *(interprétation de l'espagnol)* :
Depuis 1990, le peuple péruvien, héritier d'une culture millénaire, qui, comme d'autres peuples du tiers monde, a souffert des conséquences du colonialisme, et plus tard, de différentes frustrations historiques, a commencé à se demander avec une insistance croissante pour quelles raisons il n'est pas parvenu à un niveau de vie véritablement digne, comparable à celui des pays développés.

Comment se fait-il qu'un pays riche, un peuple connu pour son goût au travail et qui semblait jouir d'une démocratie apparente, ait dû souffrir de l'hyperinflation, de l'isolement financier international, du terrorisme, du trafic des stupéfiants, de la corruption, de l'endettement externe et interne? En un mot, pourquoi était-il ingouvernable?

La "démocratie traditionnelle", comme on l'appelait, qui n'avait résolu aucun des problèmes graves du Pérou, n'avait été qu'une lutte entre les minorités privilégiées, les élites et les dirigeants qui se relayaient au pouvoir tandis que le pays s'enfonçait de plus en plus dans la misère. Mais les pays, ne se désintègrent pas dans de telles crises; ils trouvent plutôt le stimulant nécessaire pour leur reconstruction morale et matérielle. Tel a été le cas du Pérou.

Je me demande, et je vous demande à vous, les représentants de toutes les nations de la Terre : "Quelle est la priorité : la défense fermée, aveugle, d'une formalité institutionnelle caduque et obsolète, ou un destin meilleur pour des millions d'êtres humains?"

Au Pérou, nous avons vécu cette période de troubles que connaît actuellement de façon dramatique le gouvernement du Président Boris Eltsine en Russie.

Pourquoi craindre les courants de l'histoire, si radicaux soient-ils? Gouverner, c'est agir avec fermeté, ne pas ajourner et encore moins esquiver les décisions.

Dans des cas exceptionnels de survie, pour choisir un mode de vie civilisé, chaque pays doit trouver ses propres réponses et solutions, et ensuite créer sa propre démocratie, authentique et non fictive. Ne pas s'engager sur cette voie, c'est tout simplement admettre son incapacité de gouverner, dont l'expression la plus commune est l'anarchie, celle-là même qui engendre inévitablement la violence.

Nous avons eu l'un des premiers systèmes politiques doté des institutions les moins efficaces du continent. C'est dans un tel contexte que naissent et se développent des groupes tels que le Sentier lumineux et le Movimiento Revolucionario Túpac Amaru (MRTA).

Le Sentier a pour modèle le Khmer rouge de Pol Pot. C'est pourquoi, depuis 10 ans, il se consacre à la destruction du système en place : usines, pylônes électriques, machines, ponts, routes, édifices publics; les pertes matérielles ont ainsi atteint 25 000 millions de dollars. Ici, à New York, on a vu, avec l'attentat criminel commis contre le World Trade Center, ce que signifie la folie terroriste, mais Dieu merci dans une de ses expressions isolées.

Il existait donc une alternative évidente et élémentaire : ou nous freinions la crise et le terrorisme, qui l'alimentait constamment, ou bien le pays sombrait définitivement. Ma responsabilité est de gouverner et non de servir de fossoyeur.

La stratégie antiterroriste a été d'appliquer le principe d'autorité dans tout le pays, notamment dans des endroits aussi différents que les universités d'Etat et les centres pénitentiaires.

Il y a un an, Abimael Guzmán, déjà capturé, a lancé un appel furieux à ses partisans pour qu'ils continuent leur guerre implacable contre l'Etat et la société. Aujourd'hui, effectuant une volte-face complète, il s'adresse à celui qui parle en tant que Président de la République pour faire marche arrière et renoncer à ses funestes objectifs antérieurs. Cela semblerait montrer qu'il est parfaitement convaincu de la déroute de son projet totalitaire.

En effet, j'ai reçu il y a peu de temps d'Abimael Guzmán, chef du Sentier, depuis sa prison, une communication révélatrice dans laquelle il me propose un "accord de paix". Je répète bien : Abimael Guzmán Reynoso demande au chef de l'Etat péruvien de tenir des conversations en vue d'"un accord de paix"! Mais "un accord de paix" suppose des négociations entre deux groupes belligérants considérés comme égaux, non seulement sur le plan des forces, mais aussi sur le plan de la morale et de l'éthique. Cela n'est pas admissible, en outre, car il ne peut y avoir aucune négociation possible avec un groupe terroriste et génocide, qualifié comme tel par l'Organisation des Nations Unies elle-même, et dont le chef, capturé il y a un an et condamné à l'emprisonnement à vie, n'a aucune capacité pour négocier. Au demeurant, le rapport de forces entre l'Etat péruvien et ces criminels n'admet pas aujourd'hui de comparaison. Pouvons-nous alors encore douter qu'ils admettent maintenant l'évidence que l'Etat, les forces armées, la Police nationale du Pérou et le peuple péruvien sont en train de triompher du terrorisme?

Le Gouvernement péruvien ne doute pas qu'il a l'obligation de respecter les principes internationaux de la Convention de Genève, mais il ne fera aucune concession, et ne compromettra en rien la consolidation définitive du processus de pacification au Pérou. En rétablissant la paix dans notre pays et en éliminant définitivement le terrorisme, nous évitons que celui-ci ne se propage dans le cône sud du continent.

Le Gouvernement et le peuple péruviens travailleront inlassablement à faire cesser l'agression terroriste, avec ou sans demandes ou pétitions de la part des chefs de ces organisations. Si ceux-ci souhaitent vraiment que la paix soit rétablie le plus tôt possible, ils doivent cesser immédiatement et inconditionnellement leurs activités terroristes et leurs manoeuvres de propagation en tant que mesure préalable afin que, pour éviter de plus grandes effusions de sang, et de plus grandes souffrances pour sa population, l'Etat péruvien prenne les mesures complémentaires nécessaires pour faciliter l'aboutissement de la pacification nationale avant le délai que je m'étais fixé et que j'avais promis à mes compatriotes, c'est-à-dire avant 1995.

Vingt-cinq mille morts; des centaines de milliers de paysans réfugiés, déplacés de leurs villages; des milliers de veuves et d'orphelins; des centaines d'invalides et de mutilés parmi les civils, la police et l'armée; des milliers d'enfants qui ont grandi au milieu d'une guerre cruelle et 25 000 millions de dollars en pertes matérielles : tout un pays paralysé par la terreur et l'incertitude; voilà le résultat de 13 années fatidiques, pendant lesquelles un Etat considéré comme démocratique a semblé ne plus exister face à la terreur totalitaire. La fin de ce cycle néfaste est proche, après 17 mois - à peine 17 mois - pendant lesquels a été appliquée la stratégie antiterroriste mise au point par mon gouvernement. Ce n'est que maintenant que nous pouvons parler d'Etat et de démocratie au Pérou.

En effet, dans notre pays est en train de naître une démocratie nouvelle et exemplaire caractérisée par des éléments extraordinaires : la conscience qu'a un peuple de la marginalité dans laquelle il a toujours vécu; son expérience et ses sacrifices en tant que survivant d'une des crises économiques les plus aiguës du siècle; et sa participation, également couronnée de succès, à la mobilisation contre cette menace à la nation qu'est le terrorisme, cela dans le cadre du plein exercice du droit à la légitime défense et des droits universels de l'homme et du citoyen.

Le Pérou voit à nouveau la lumière du jour. Nous sortons d'une longue nuit dont l'horreur appartient désormais au passé. Ceux qui doutaient que cela fût possible doivent aujourd'hui l'admettre et reconnaître aussi que les décisions adoptées en avril 1992 étaient absolument nécessaires. Le Pérou redevient un pays viable, de nouveau attrayant et visité par des milliers de touristes qui peuvent témoigner de son nouveau visage, un pays nourri d'espoir et où arrivent des capitaux et des investisseurs étrangers qui généreront davantage d'emplois et de richesses. D'ici peu, le peuple péruvien aura l'occasion historique de se prononcer sur une constitution consolidant les réformes en profondeur propres à assurer la paix et le progrès définitif de notre pays et la fin d'un cycle néfaste. Autrement dit, le Pérou est aujourd'hui un pays ouvert sur le monde, qui commence à exercer pleinement son droit d'être une nation libre et prospère, comme le sont aujourd'hui bien d'autres peuples de la Terre, par l'exercice d'une démocratie réelle, d'un système de gouvernement au bénéfice de notre peuple.

Le Président *(interprétation de l'espagnol)* :
Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président constitutionnel de la République du Pérou de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Alberto Fujimori Fujimori, Président constitutionnel de la République du Pérou, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour *(suite)*

Débat général

M. Ochoa Antich (Venezuela) *(interprétation de l'espagnol)* :
Monsieur le Président, au nom du Venezuela, je voudrais vous féliciter tout spécialement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Pour nous, il est hautement significatif qu'un représentant du Guyana - pays avec lequel nous entretenons des liens d'amitié et de coopération particuliers - dirige cette importante assemblée. Le Président du Venezuela, M. Ramón J. Velásquez, aurait souhaité être présent en cette importante occasion. Malheureusement, la situation actuelle dans mon pays exige sa présence à Caracas.

Le Venezuela a dû assumer des responsabilités extraordinaires au cours de ces derniers mois. Hier a pris fin notre mandat à la présidence du Conseil de sécurité. Au cours de cette période, des événements extrêmement importants sont intervenus dans le monde. Par exemple, au cours des 12 derniers mois, nous avons vu avec horreur renaître les haines, la barbarie, le "nettoyage ethnique" que nous croyions enterrés à jamais dans les pages les plus tristes et sombres de l'histoire. Dans le cadre du conflit qui déchire l'ancienne République fédérative de Yougoslavie, le Venezuela a joué pour la défense des droits de l'homme un rôle important et largement reconnu par les autres membres du Conseil. Nous avons cherché, avant tout, à oeuvrer pour

le rétablissement de la paix dans cette région tourmentée, en agissant dans le cadre des organismes internationaux.

L'Organisation des Nations Unies a accumulé une expérience extraordinaire en matière de déploiement d'opérations de maintien de l'ordre, y compris dans des situations où la paix n'avait pas encore été établie. Les nouvelles réalités posent des problèmes de nature distincte pour une organisation qui a été fondée en vue du dialogue et de la négociation. Du maintien de l'ordre, au sens classique du terme, on est passé à des opérations qui englobent des aspects militaires, l'assistance humanitaire, institutionnelle, électorale et de surveillance en matière de droits de l'homme et même de développement. Ces derniers mois, les Nations Unies ont joué un rôle actif et diversifié sur une scène internationale toujours changeante.

Cette année encore, le monde a vu naître de nouveaux espoirs. Dans l'une des régions les plus agitées de la planète, où il ne semblait exister aucune perspective d'entente ou de coexistence future, deux anciens ennemis, l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ont adopté des mesures significatives visant à rechercher ensemble la paix et le développement harmonieux des deux peuples. Le Venezuela se félicite de la signature de l'Accord de Washington par Israël et l'OLP, et il travaillera, dans le cadre des Nations Unies, à la réalisation d'un ensemble de mesures et de résolutions susceptibles de contribuer à effacer la haine d'un passé encore trop proche. Dans le même ordre d'idées, nous appuyons les initiatives de paix, les processus de démilitarisation et de non-prolifération des armes nucléaires, qui sont depuis toujours un thème essentiel des travaux de cette assemblée.

Au cours des mois pendant lesquels nous avons siégé au Conseil de sécurité, nous avons fait l'expérience de la vitesse accélérée à laquelle se déroulent aujourd'hui les événements mondiaux. Nous sommes préoccupés par l'incertitude quant aux chemins à prendre et devant l'instabilité qui prévaut dans de nombreuses parties du monde. Maintenant, il n'y a plus d'idéologies assises, de valeurs sûres ou de directions claires. Cependant, au milieu de tant de confusion, nous avons relevé quelques questions qui pourraient former l'unique idéologie dominante dans le monde : je veux parler des droits de l'homme, de la défense de la démocratie et de la protection de l'environnement.

Au mois de juin dernier, à Vienne, l'ONU a patronné la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui a été une rencontre extraordinaire. Là, nous avons eu un dialogue fécond entre des gouvernements et des organisations non gouvernementales, l'idée étant de travailler ensemble pour effacer les injustices qui existent toujours dans nos pays. A Vienne nous nous sommes rendu compte que la protection des droits de l'individu est devenue une question qui intéresse des personnes de races différentes dans toutes les parties du monde. La Conférence a confirmé la valeur universelle de ces droits et a réaffirmé que la démocratie, les droits de l'homme et le développement sont des objectifs également importants et qui se renforcent mutuellement.

Le perfectionnement de la démocratie pourrait commencer dans cette organisation, où la réforme du Conseil de sécurité reste nécessaire pour assurer une plus grande représentativité à ses décisions. L'Assemblée générale doit d'urgence accorder la plus haute priorité à la discussion de cette question. Le Venezuela partage la préoccupation visant à faire de l'ONU une Organisation plus transparente et plus démocratique. Le nouvel ordre international exige un Conseil de sécurité plus représentatif, où il faut éviter la présence de privilèges exclusifs et discriminatoires pouvant s'exercer à l'encontre d'Etats Membres.

Dans le domaine de la défense de la démocratie, l'ONU et les organisations régionales ont fait un effort extraordinaire, en particulier en Haïti, où nous espérons assister à la restauration du Gouvernement légalement constitué, et au Guatemala, où l'on a réussi à vaincre les forces putschistes grâce au poids exercé par la société civile. Dans presque toute l'Amérique latine, les régimes démocratiques prévalent aujourd'hui; mais nos démocraties sont jeunes et ont connu des difficultés au cours de ces derniers mois.

Au Venezuela, nous avons surmonté une grave crise politique, dont le résultat a été, sans aucun doute, un renforcement des institutions. A la suite d'un processus obéissant entièrement aux normes légales, M. Ramón J. Velásquez est parvenu à la magistrature suprême. C'est un historien illustre, respecté par toutes les forces politiques du pays pour son parcours politique honnête et sa connaissance profonde de l'idiosyncrasie vénézuélienne.

La démocratie est un système de valeurs où le respect des institutions est non seulement un devoir, mais une nécessité. Le recours à la force a toujours cherché des justifications en Amérique latine. L'ordre public, la lutte contre le terrorisme, le communisme et l'inefficacité de l'Etat ont été des raisons souvent invoquées pour justifier des régimes qui, en fin de compte, n'ont pas restauré l'ordre et qui ont perdu complètement la liberté. Cela s'est produit au Venezuela par le passé. Actuellement, nous avons la sérénité d'attendre que les institutions fonctionnent, et c'est pourquoi, aujourd'hui, nous pouvons dire avec orgueil que la démocratie survit et que nous avons réussi à surmonter une grave crise politique.

Cependant, les difficultés économiques assombrissent notre avenir. La défense et la préservation de la démocratie impliquent une coopération totale des pays industrialisés à la

recherche d'un développement économique permettant à nos populations appauvries de vivre dans la dignité. Dans ce sens, nous appuyons la proposition que vous avez faite, Monsieur le Président, de tenir un sommet où l'on puisse débattre des problèmes économiques du monde et adopter des programmes d'action pour les régler. Nous reconnaissons que le rapport du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali intitulé "Agenda pour la paix" doit être complété par un programme de développement qui placerait les problèmes d'ordre socio-économique sur le même plan que les problèmes nettement politiques. La quête et la préservation de la démocratie passent par la réalisation d'une croissance mondiale équilibrée et équitable.

La croissance équilibrée a été la question centrale de la première réunion de la Commission sur le développement durable qui s'est tenue à New York. L'établissement de cette commission est l'un des résultats les plus significatifs du Sommet de la Terre qui a eu lieu à Rio. Il existe un lien étroit entre la question du développement, les ressources financières nécessaires pour le réaliser et la protection stricte de l'environnement. Malgré l'absence de résultats encourageants, nous croyons encore fermement à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et nous voudrions souligner les Principes 3 et 4, qui se lisent comme suit :

> "Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures." *(Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Principe 3)*

> "Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément." *(Ibid., Principe 4)*

C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par ce qui arrive à la frontière amazonienne du Venezuela. Mon pays a accordé une importance très spéciale à la préservation de la nature. Les parcs nationaux où les activités économiques sont strictement surveillées et limitées représentent 17 % de notre territoire. A la frontière sud, en particulier, nous avons bénéficié de l'appui d'organisations scientifiques et d'universités pour créer la Réserve biosphère Orinoco-Casiquiare, qui couvre 60 000 kilomètres carrés. Dans cette zone, la loi exige que les activités économiques soient compatibles avec la fragilité de l'écosystème de la forêt tropicale. Nous attachons une valeur spéciale au patrimoine culturel et linguistique des autochtones, dont le mode de vie a toujours été compatible avec la préservation de l'environnement.

Malheureusement, au cours des cinq dernières années, nous avons souffert d'une véritable invasion, dont les résultats sont terribles pour l'écologie et qui, de plus, a introduit un climat de violence insolite dans la région.

Il s'agit de l'activité illégale d'extraction minière qui, du fait du caractère sylvestre et inaccessible de l'Amazonie, détruit des rivières et des hectares entiers de végétation. Ce phénomène a acquis des dimensions préoccupantes, à tel point qu'il échappe au contrôle des Etats. Il y a peu, en juillet dernier, des mineurs illégaux ont perpétré un massacre de Vénézuéliens de l'ethnie yanomami. Le Brésil et le Venezuela, sur le territoire desquels a été commis ce crime, ont créé une commission spéciale chargée d'enquêter sur cette situation pour que les coupables ne restent pas impunis. Mais le fait que de tels faits peuvent se produire donne une idée claire de la gravité de la situation que nous connaissons dans l'Amazonie : on coupe les arbres, on déboise les sources de nos grandes rivières, on pollue par le mercure les eaux de la grande forêt tropicale, on assassine les autochtones, premiers habitants de la région.

La frontière amazonienne du Venezuela, de 2 200 kilomètres de longueur, avait été préservée. De notre côté, il existe la Réserve de la biosphère et, en territoire brésilien, le Parc yanomami créé en 1992, d'une superficie de 94 000 kilomètres carrés. Cependant, la mort des indigènes vénézuéliens a montré que la violence et la destruction commencent à pénétrer ces régions protégées. L'extraction minière illégale est une affaire, derrière laquelle se trouvent les transnationales de l'or et du diamant, qui fournissent des armes, de l'équipement, et construisent les pistes d'atterrissage dans la forêt. On est ainsi en train de déboiser l'Amazonie : chaque année est détruite une forêt d'une superficie équivalente au territoire du Portugal; on fait disparaître les plantes et les animaux; on calcule que 1 200 000 espèces disparaîtront au cours des 25 prochaines années. De plus, on est en train de décimer les populations locales, et ce précisément en 1993, alors que le monde entier commémore l'Année internationale des populations autochtones.

Voilà pourquoi le Venezuela lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle dénonce cette grave situation écologique. Nous tous, pays du bassin de l'Amazone avons proclamé clairement leur souveraineté sur ces terres. L'Amazonie nous appartient, et nous avons la responsabilité de la protéger maintenant et pour les générations futures. Nous devons oeuvrer ensemble à la préservation de notre forêt tropicale. Chaque pays de la région déploie des efforts particuliers pour relever le défi qu'est le développement durable dans une zone où l'équilibre écologique est si précaire. Nous saluons notamment la création au Brésil du Ministère de l'environnement et de la conservation de l'Amazonie, qui, sans aucun doute, sera un

facteur important de la solution du problème. Seul un dialogue ouvert et sincère entre nos pays nous permettra d'affronter les multinationales de l'or et du diamant qui détruisent sans morale un patrimoine si important de l'humanité.

Il convient de nous acquitter des engagements écologiques contractés pendant le Sommet de Rio. Nous avons besoin d'appui technique et de soutien politique, économique et social pour répondre aux intérêts économiques qui détruisent notre patrimoine. Je lance un appel à ces transnationales minières pour qu'elles comprennent que développement ne signifie pas destruction; aux organismes internationaux pour qu'ils nous aident à appliquer dans cette zone les principes du développement durable; et aux pays riches pour qu'ils comprennent que tant que la misère et l'ignorance existeront dans de larges segments de la population en Amérique latine, il y aura violence et destruction écologique.

L'Organisation des Nations Unies a accompli une tâche monumentale en convoquant le Sommet de la Terre, la Conférence sur les droits de l'homme et maintenant les grandes réunions sur la population et le développement social. Mais les résolutions adoptées à ces conférences sont violées tous les jours en terres amazoniennes. Le Venezuela fait un effort important pour la préservation de l'environnement dans des zones où l'accès est souvent difficile. Nous luttons pour les droits de l'homme entre personnes qui ne sont pas habituées à respecter la loi. Nous essayons d'agir conformément aux principes du développement durable, faisant face aux transnationales qui ne cherchent qu'à extraire de façon accélérée les richesses du sol. Ces tâches sont difficiles, mais nous sommes convaincus qu'il faut agir ainsi si nous voulons conserver notre Amazonie, la protéger pour les générations futures de nos pays et les générations futures de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour que le monde entier sache que nous entendons résolument préserver ce territoire, sa biodiversité et l'intégrité de ses habitants légitimes.

M. Dinesh Singh (Inde) *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, votre élection unanime au poste de président augure bien de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Je vous adresse mes félicitations les plus sincères et mes meilleurs voeux de succès.

M. Boutros Boutros-Ghali, le Secrétaire général, a donné une nouvelle inspiration et un nouvel élan à l'Organisation des Nations Unies en un moment crucial de son histoire. Nous lui souhaitons un franc succès dans ses efforts.

Mon gouvernement est profondément touché par les témoignages de sympathie et de compassion qui ont été exprimés par les dirigeants de nombre de délégations à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé l'Inde le 30 septembre 1993 et, avec votre permission, Monsieur le Président, je vais devoir retourner immédiatement en Inde.

L'Organisation des Nations Unies aura bientôt 50 ans. Elle a de nombreuses réalisations à son actif : la décolonisation; les efforts pour soulager la misère; le maintien de la paix; le désarmement; l'élaboration d'un code reconnu de droit international; le respect des droits de l'homme; la prise de conscience des problèmes d'environnement. Je voudrais réaffirmer que l'Inde a confiance en l'Organisation des Nations Unies, qu'elle ne cesse d'appuyer dans ses efforts pour parvenir à la paix et au bien-être des peuples. Nous prenons acte du fait que l'ONU tente d'évoluer afin de mieux servir les principes et les objectifs de la Charte. Nous appuyons les efforts que fait le Secrétaire général pour effectuer ce qu'il a appelé la transition de l'ancienne à la nouvelle ONU, qui s'avérera particulièrement utile et fructueuse pour les Etats les moins développés et les moins fortunés.

Ces deux dernières années, l'euphorie suscitée par la fin de la guerre froide a laissé la place aux préoccupations quant à la difficulté de parvenir à un nouvel équilibre et à une nouvelle stabilité dans le monde. Comme nous pouvons le voir, cette difficulté est essentiellement due aux tensions et aux pressions contradictoires exercées par les forces de l'intégration positive et de l'harmonie, d'une part, et par celles de la fragmentation et de la discorde, d'autre part.

La fin des divisions de la guerre froide et les efforts pour stopper puis inverser la course aux armements ont engendré certaines forces d'intégration. Certaines autres forces d'intégration sont également à l'oeuvre dans l'économie mondiale caractérisée par la mondialisation et l'interdépendance, pour les pays, des facteurs de production et des questions touchant le commerce, la monnaie, les finances, la technologie, l'environnement, la population et le développement. Le désir qu'ont les pays en développement de participer plus activement à la croissance de l'économie mondiale et de devenir des économies de marché libéralisées donne à cette situation une nouvelle dimension positive. Les questions de préoccupation commune et de survie générale - le développement et la relance économiques, un environnement sain, la gestion démographique, le dynamisme technologique et la santé pour tous - ont fait prendre conscience d'un destin commun. La révolution des communications a permis de plus nombreuses rencontres entre les cultures et une plus grande ouverture dans le monde.

Malheureusement, à ces forces d'intégration s'opposent celles de la fragmentation. Représentées par le sectarisme et l'agression au niveau sous-national, le racisme, le fondamentalisme religieux, l'intolérance, le terrorisme, le trafic des stupéfiants et des armes, elles constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, pour la démocratie, les droits de l'homme et le développement économique et social. Nous assistons aussi en de nombreuses régions du monde à des querelles, à des conflits, et à des guerres civiles irrationnelles, cruelles et qui se prolongent. La situation en Bosnie-Herzégovine, en Somalie et en Afghanistan nous préoccupe et nous angoisse. La prolifération de ces conflits locaux et les courants sans cesse croissants de réfugiés au travers des frontières nationales réaffirment cette vérité d'évidence que la paix, à l'instar de la liberté, est indivisible et qu'une rupture de la paix n'importe où est un danger pour la paix partout.

Les forces de la division n'ont pas provoqué seulement l'instabilité politique, mais souvent aussi l'effondrement économique. Inversement, le marasme économique et l'absence de développement ont dans plusieurs cas entraîné des bouleversements politiques. Des politiques économiques mondiales égoïstes et exclusivistes sont apparues quand l'économie mondiale a sombré dans la récession et la mollesse. La coordination macro-économique est à son point le plus bas. Les tendances protectionnistes dominent. La capacité des pays en développement à devenir de vigoureux moteurs de croissance pour la revitalisation de l'économie mondiale reste en grande partie ignorée. Dans les pays en développement, la pauvreté absolue et sans cesse croissante, la faim, la malnutrition, la maladie, l'analphabétisme, le manque de logements et d'hygiène pour une grande partie de la population causent des tensions politiques et sociales. Les déséquilibres et les défauts structurels de l'ordre économique international de l'après-seconde guerre mondiale perdurent et empêchent de tirer le parti maximum des avantages de l'interdépendance et de la mondialisation.

Dans ce contexte, la tâche de l'ONU doit être d'édifier un nouvel équilibre mondial en encourageant les forces d'intégration positives et en décourageant les forces de fragmentation et de discorde, voire en s'y opposant. Pour cela, la nouvelle ONU devra réitérer les principes fondamentaux et immuables sur lesquels elle a été construite : respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'égalité souveraine des Etats-nations. Je suis heureux que le Secrétaire général ait indiqué dans son rapport à la quarante-huitième session :

> "L'art d'égaliser l'inégalité, voilà ce qu'est la souveraineté nationale. Si venait à manquer l'Etat souverain, instrument même de la coopération internationale, il y a fort à parier que toute forme d'organisation des relations internationales deviendrait impossible." *(A/48/1, par. 16)*

L'ONU devra donner l'exemple de la conduite des relations entre les Etats-nations sur la base du respect de la primauté du droit, de la démocratie et du pluralisme. Tout cadre international, qu'il concerne la paix ou le développement, doit être transparent et attaquer les problèmes mondiaux de manière non sélective et non discriminatoire.

En fin de compte, les institutions, les concepts et les agences qui représentent le nouvel ordre mondial seront jugés sur leur capacité de galvaniser et d'orienter les forces bénéfiques et créatrices de l'intégration dans l'intérêt de la paix et du développement pour tous, mais aussi sur la capacité de l'ONU de faire en sorte que les intérêts de ses Etats Membres les plus faibles y soient pleinement reflétés. En cette époque qui reste dangereuse, il faut promouvoir la coopération pour le développement et stopper le plongeon dans l'insécurité, le désordre et le chaos, surtout lorsque ceux-ci menacent les fondements mêmes des Etats Membres, où l'ONU a en fin de compte ses racines profondes.

On nous a décrit dans cette assemblée tous ces conflits, grands ou petits, locaux ou mondiaux, en termes génériques de guerres ethniques, religieuses et civiles. La diversité et la complexité de notre monde de l'après-guerre froide ne permet pas ce genre d'étiquetage générique, et ces conflits ne répondront pas non plus à des solutions instantanées et génériques. Certains cas de conflits et d'aberrations font partie de l'héritage historique des Etats Membres. Chacun se situe dans un cadre socio-économique et culturel différent quant à leurs causes; chacun est prisonnier d'un cycle différent de circonstances et de violence. L'imposition de la paix au moyen d'interventions extérieures unilatérales ne ferait que perpétuer les situations incarnant la logique orwellienne du type "la paix est la guerre" qui règnent dans tant de parties du monde aujourd'hui.

La sagesse réside dans le règlement des situations conflictuelles grâce à une vision positive animée par la paix et les bonnes relations et dans l'établissement de la confiance et de la volonté de paix nécessaires parmi les pays et les peuples. C'est dans cet esprit que l'Inde est disposée à engager un dialogue avec le Pakistan pour établir la confiance mutuelle et promouvoir un climat de stabilité dans notre région. Je ne peux qu'espérer que le Pakistan répondra à notre offre et engagera le dialogue avec nous au lieu d'accentuer les divergences qui seraient difficiles à aplanir plus tard.

Nous nous félicitons de l'accord de paix récemment conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et nous espérons sincèrement qu'il ouvrira véritablement la voie à de nouveaux événements positifs

menant à une paix et une prospérité durables en Asie occidentale. Nous nous félicitons également des paroles de M. Nelson Mandela selon qui des progrès irréversibles menant à une Afrique du Sud non raciale et démocratique ont été faits. En réponse à sa suggestion, l'Inde, qui avait imposé des sanctions commerciales contre l'Afrique du Sud dès 1946, a pris les mesures nécessaires pour lever ces sanctions et normaliser ses relations avec l'Afrique du Sud.

Nous sommes certains que la reconnaissance, par le Conseil de sécurité, de la frontière internationale entre l'Iraq et le Koweït contribuera à stabiliser la situation dans la région du Golfe. Nous espérons que l'application stricte de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité permettra d'atténuer les difficultés auxquelles les habitants de la région doivent actuellement faire face.

En Somalie, une population entière a souffert d'une longue guerre civile et de la famine en raison de la quasi-absence de mécanismes gouvernementaux pour y faire face. L'ONU a dû intervenir. En tant que mission humanitaire sans précédent, l'action multilatérale en Somalie a reçu l'appui du monde entier, y compris des dirigeants des factions somalies eux-mêmes. L'Inde, quant à elle, a mis à la disposition de l'ONU un des contingents les plus importants. Maintenant que la situation s'est améliorée et que la famine a été écartée, l'opération de l'ONU connaît de nouveaux problèmes. L'ONU doit rassurer toutes les couches de population de la Somalie quant à son rôle dans le pays, intensifier le processus de réconciliation politique et s'en tenir strictement aux objectifs originaux de la mission.

L'augmentation spectaculaire du nombre d'opérations de maintien de la paix après la guerre froide et leur inclusion dans le nouvel agenda pour la paix sont des phénomènes à la fois rassurants et préoccupants. Ces phénomènes nous rassurent parce que l'ONU commence enfin à jouer le rôle que la Charte lui confère en matière de paix et de sécurité. Dans le nouvel environnement politique international, nous voudrions voir l'ONU réaliser tout son potentiel. La participation de l'ONU, à une échelle jamais atteinte auparavant, aux opérations de maintien de la paix est en même temps source de préoccupation parce que l'ONU n'est pas, au plan opérationnel, entièrement prête et équipée pour s'acquitter efficacement de ce rôle. De plus, aux points de vue juridique et conceptuel, les limites, les procédures et les règles de la participation de l'ONU ne sont pas encore clairement définies.

Certaines directives et certains critères doivent être respectés pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix. Toutes les voies de règlement pacifique des différends, telles qu'exposées au Chapitre VI de la Charte, devraient être étudiées et épuisées avant que l'on recoure à des opérations de maintien de la paix au titre du Chapitre VII. La décision d'organiser ces opérations devrait être prise de manière démocratique et sur une base très large après que tous les aspects en auront été attentivement examinés. Pour recevoir un appui universel et conserver leur caractère impartial, les opérations de maintien de la paix de l'ONU doivent être fondées sur le consentement de tous les Etats parties au différend. Ces opérations devraient être entreprises avec un mandat spécifique et un calendrier précis. Tant la planification que l'exécution de telles opérations devraient se faire avec une efficacité accrue. Il y a quelques jours, dans son allocution devant l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie a fait quelques propositions en la matière qui méritent d'être examinées par notre assemblée. L'idée d'invoquer le secours humanitaire pour lancer les opérations de maintien de la paix devra peut-être être abordée avec beaucoup de prudence et de circonspection. Toute nouvelle opération de l'ONU visant à apporter une aide humanitaire doit être complètement impartiale, tant dans les faits que dans l'esprit des parties concernées.

Cette considération doit également être à la base de toute discussion ou décision concernant le déploiement préventif. L'ONU ne peut pas se permettre de participer indéfiniment à des opérations de maintien de la paix dépassées et inefficaces. Toutes les mesures possibles devraient être prises pour garantir la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Nous tenons à attirer l'attention sur un autre aspect de l'Agenda pour la paix auquel nous attachons une importance particulière, soit l'article 50 qui demande au Conseil de sécurité de trouver des solutions aux problèmes économiques spéciaux auxquels doivent faire face les Etats tiers après l'application de sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Nous demandons la création d'un mécanisme qui mettrait automatiquement les mesures compensatoires en place au moment même où les sanctions sont imposées.

La question du désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, constitue, de nos jours, un élément intégral de tout agenda pour la paix. Ayant approuvé la Convention sur les armes chimiques, l'ONU devrait passer à l'examen de mesures similaires dans d'autres domaines du désarmement.

Nous nous félicitons de la décision unilatérale des Etats-Unis de prolonger leur moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à la fin de 1994. Les puissances dotées d'armes nucléaires devraient maintenant concentrer leurs efforts sur la conclusion rapide d'un traité universel, vérifiable et global d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

L'attachement de l'Inde à la non-prolifération est total et sans ambiguïté. L'attitude de l'Inde en la matière est irréprochable. La proposition faite par l'Inde en 1988 visant l'élaboration d'un plan d'action pour un désarmement nucléaire, suivant un calendrier précis, garde toute sa pertinence lorsqu'on s'efforce de débarrasser le monde du fléau des armes nucléaires. Nous pensons qu'un nouveau régime de non-prolifération, juste et d'application uniforme, qui ne ferait pas de discrimination entre les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas, devrait être rapidement examiné. Ce traité imposerait des obligations égales pour chaque Etat. Pour être vraiment efficace, un régime de non-prolifération doit aussi traiter des questions relatives à une convention sur le non-recours à l'arme nucléaire, à un gel vérifiable de la production de matières fissiles, à une interdiction complète des essais d'armes nucléaires et aux négociations sur un désarmement général et complet. La propagation et la portée globales des armes nucléaires dénaturent l'objectif de parvenir à une paix et une sécurité véritables dans un cadre régional étroit. Nous espérons que l'ONU agira résolument dans ce sens afin d'aboutir aux résultats dont je viens de faire mention.

Les pays en développement sont préoccupés par la question des contrôles spéciaux et unilatéraux à l'exportation et d'autres limitations imposées au transfert de technologie de pointe et à double usage, dont l'objectif apparent est de freiner la prolifération. Il ne faut pas que les craintes en matière de non-prolifération servent de prétexte pour empêcher les pays en développement d'avoir accès à des technologies indispensables à leur développement. Il s'avère donc nécessaire de mettre au point des arrangements multilatéraux, non discriminatoires et transparents pour réglementer le transfert de ces technologies, de façon que les utilisations et la dissémination pacifiques de certaines technologies fondamentales ne soient pas refusées au monde en développement.

Il serait peut-être souhaitable de convoquer une session extraordinaire consacrée au désarmement afin d'examiner l'éventail complet des questions liées au désarmement qui se posent dans le nouveau contexte actuel. La question d'un dividende de la paix découlant du désarmement, sous la forme de ressources financières et techniques consacrées au renforcement de la coopération internationale en faveur du développement dans le cadre de l'ONU, pourrait figurer parmi les questions à l'examen de cette session extraordinaire.

Il est évident qu'il ne saurait y avoir de sécurité à l'échelle mondiale sans la garantie d'un développement. C'est pourquoi nous attachons tellement d'importance tant au Programme pour le développement qu'à l'"Agenda pour la paix". Le programme Action 21 contenu dans la Déclaration de Rio, qui définit un plan et un programme de coopération mondiale pour assurer un développement durable; l'issue de l'Acte final de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VIII), sur le partenariat pour le développement entre le Nord et le Sud; et la prochaine Conférence sur la population et le développement, ainsi que le Sommet mondial sur le développement social : tout cela offre à la communauté internationale une possibilité suffisante de promouvoir le développement économique et social et la durabilité écologique, en particulier dans les pays en développement. Le travail d'élaboration d'un programme pour le développement devrait s'appuyer sur tous ces programmes d'action axés sur le développement et donner un nouvel élan à la coopération pour le développement, tant sous les auspices de l'ONU que dans des contextes bilatéraux et dans d'autres contextes multilatéraux. Le renforcement du rôle, des ressources et des capacités des organes et institutions traitant du développement au sein du système des Nations Unies doit être souligné. Des liens de réciprocité plus forts devraient pouvoir s'établir entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods en vue de trouver des solutions réfléchies et novatrices aux problèmes économiques mondiaux et de mettre en commun toutes les ressources disponibles à cette fin.

Un dialogue approfondi et constructif entre le Nord et le Sud et le renforcement d'un partenariat mondial pour le développement sont une nécessité de l'heure si nous voulons éviter qu'à la division Est-Ouest ne se substitue la division Nord-Sud. L'Inde a toujours participé au dialogue Nord-Sud en cours par le biais du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés, et conformément aux exigences d'un dialogue plus concentré. L'Inde fait partie du nouveau groupe constitué de 15 pays en développement chargé de la consultation et de la coopération Sud-Sud, le G-15. Nous accueillerons la quatrième réunion au sommet de ce groupe à New Delhi, au mois de décembre. Représentant les pays en développement, nous avons eu un bon départ grâce à un dialogue officieux avec le G-7, et nous espérons nous servir de cet acquis dans un esprit de "partenariat mondial pour un avantage mondial", ainsi que l'a déclaré le Premier Ministre de mon pays, M. P. V. Narasimha Rao, dans le message qu'il a adressé au Président du G-7.

Parmi les questions clefs qui font actuellement l'objet de discussions mais qui ont néanmoins besoin d'être examinées et appliquées plus avant figurent notamment : la participation des pays en développement à la coordination et à la prise de décisions macro-économiques globales; la réponse du Nord aux efforts du Sud en faveur de la restructuration et de la libéralisation économique, grâce à la poursuite de politiques expansionnistes propices à une croissance à long terme et à l'ouverture de ces pays à la compétition mondiale dans le domaine des biens, des services et de la main-d'oeuvre et par le biais de la réduction

et de l'élimination des barrières protectionnistes; l'accroissement des flux de capitaux, tant publics que privés, bilatéraux que multilatéraux, vers les pays en développement, afin de contrebalancer les effets pervers du fardeau de la dette et d'accélérer la croissance et le développement; et la conclusion équilibrée et fructueuse des négociations de l'Uruguay Round, ce qui assurerait un renforcement considérable de l'accès au marché des exportations des pays en développement ainsi qu'aux outils de la compétitivité.

Les traditions profondément humanistes de la civilisation indienne, qui mettent l'accent sur la tolérance, l'harmonie, la non-violence et l'inviolabilité de l'individu, ont trouvé leur expression moderne dans l'établissement d'une politique et d'une société démocratiques, séculaires et égalitaires dans une Inde libre.

Etre le plus grand pays pratiquant la démocratie et faire la synthèse d'une multiplicité de groupes et de peuples ethniques, religieux et linguistiques n'a pas été facile, comme certains, à l'Ouest sont en train de le réaliser, bien qu'avec une diversité relativement moindre. La Constitution de l'Inde libre a consolidé cette tradition humaniste et s'avère une véritable charte des droits de l'homme. Un système judiciaire fort et indépendant et une presse complètement libre ont aussi été les gardiens de la démocratie et des droits de l'homme en Inde.

L'engagement de l'Inde à la protection effective des droits de l'homme a maintenant reçu un nouvel encouragement avec la création d'une Commission nationale des droits de l'homme constituée d'un juge en chef à la retraite de la Cour suprême de l'Inde, d'un juge retraité de la Cour suprême de l'Inde, d'un ancien juge en chef de la Cour de justice supérieure de l'Etat et d'autres personnes éminentes, ainsi que le Président des trois commissions nationales distinctes qui existent déjà pour protéger les intérêts des castes et tribus reconnues, ainsi que des femmes et des minorités. La Commission a reçu pour mandat de faire enquête sur les allégations au sujet de violations des droits de l'homme et a été investie de pouvoirs étendus, y compris celui de créer des équipes spéciales pour mener des enquêtes efficaces. Les conclusions de la Commission doivent être publiées régulièrement en plus d'être intégrées à son rapport annuel, qui sera aussi déposé devant le Parlement. La loi prévoit également la création de commissions des droits de l'homme par les gouvernements des Etats, sur le modèle de la Commission nationale, ainsi que des tribunaux spéciaux pour le jugement rapide de cas de violation des droits de l'homme.

Je suis certain que les membres de l'Assemblée conviendront que l'Inde a institué la Commission des droits de l'homme la plus apte à garantir la protection complète des droits de l'homme dans le pays.

Notre engagement envers des normes non discriminatoires universellement acceptables de droits de l'homme ainsi qu'envers leur protection et leur promotion ne peut être mis en doute. C'est dans cet esprit que nous avons participé activement à la Conférence mondiale des droits de l'homme, qui a reconnu l'importance de cette question. Nous regrettons cependant le peu d'emphase qui a été mis sur la menace majeure et l'obstacle principal à la réalisation des droits de l'homme qu'est le terrorisme, en particulier celui qui est encouragé et supporté par un Etat contre un autre. Pourquoi quelques soi-disant défenseurs des droits de l'homme et quelques Etats Membres de l'ONU ont-ils choisi de se préoccuper des droits de l'homme de terroristes, - ceux qui se croient permis d'avoir recours à l'assassinat insensé, à la destruction, au pillage, au sabotage de l'existence civilisée et à la déstabilisation des institutions démocratiques? Pourquoi refusent-ils pratiquement de voir la violation de leurs droits de l'homme dont sont l'objet les victimes de ce terrorisme : civils innocents ou défenseurs de la loi et de l'ordre ainsi que de l'intégrité territoriale des Etats? Peuvent-ils en toute conscience permettre aux terroristes et à leurs partisans de s'arroger l'autorité morale en matière de droits de l'homme?

L'ONU devra entreprendre une action ferme contre les terroristes, car ceux-ci se livrent à toutes les formes de violence. Ils essaient de renverser des décisions prises démocratiquement dans un pays en utilisant la force et en tuant les gens. Cela doit être totalement condamné par l'ONU et il faut y mettre fin complètement de façon que les gens puissent vivre dans la paix et la démocratie et exprimer leurs points de vue conformément à la constitution de leur pays.

En somme, nous croyons que la coopération internationale dans la protection des droits de l'homme ne peut réussir que dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité des Etats et dans le cadre d'un programme mondial vigoureux d'action antiterroriste. Nous aimerions cependant noter que toute utilisation unilatérale des droits de l'homme en tant qu'instrument de pression ou d'intervention politique, ou comme un obstacle au commerce, ou encore comme une condition au développement de la coopération et de l'aide, sert en fait la fin contraire et gêne la pleine réalisation des droits de l'homme des peuples des pays affectés.

Le rôle amélioré de l'ONU dans les affaires internationales exige la restructuration et la redéfinition des fonctions de ses principaux organes.

La responsabilité du Conseil de sécurité s'est accrue de façon spectaculaire ces dernières années, exigeant un plus grand niveau de participation de l'ensemble des Membres des Nations Unies dans le processus de prise de décisions du Conseil. Nous devons tenir compte du fait que le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies s'est substantiellement accru avec les années. Une représentation élargie et mieux équilibrée des Etats Membres au Conseil est par conséquent inévitable. Un but commun partagé par ses membres détermine davantage l'efficacité d'une organisation que le nombre de ses membres. L'expansion ne devrait pas se faire sélectivement ou par petits morceaux. Les principes ou les critères d'expansion du nombre de membres permanents et non permanents devraient être établis par consensus. Pour la sélection de nouveaux Etats pour un Conseil élargi, la population - qui représente le principe de la démocratie et un élément de pouvoir -, la force de l'économie et le potentiel futur des pays concernés devraient être pris en compte, en même temps qu'une distribution géographique équitable et la contribution apportée au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il y a une unanimité virtuelle entre ceux qui ont répondu au Secrétaire général qu'ils estimaient qu'une expansion du Conseil était urgente. Des suggestions intéressantes ont été avancées par plusieurs pays. Logiquement, la prochaine étape serait d'engager un processus de consultations pour parvenir à une formule appropriée et équitable susceptible de recueillir un appui universel.

Les membres permanents ne devraient pas rester indifférents aux aspirations des pays en développement représentés à l'Assemblée générale sur une base d'égalité. Il est aussi par conséquent essentiel de rétablir le rôle de l'Assemblée générale tel qu'il a été à l'origine prévu par la Charte.

Nous sommes maintenant sur le point de franchir un seuil qui n'a pas son pareil dans toute l'histoire, un moment de l'histoire où nous devons adopter une vision plus large et favoriser les forces de l'intégration positive, de la démocratie et de la coopération aux niveaux national et international.

Le Premier Ministre de mon pays a, en qualifiant les années 90 de moment décisif pour les affaires mondiales en matière de défis et de changements politiques, économiques et écologiques, envoyé un message très clair :

> "Nous ne pouvons nous tromper si nous faisons de la coexistence et de la paix notre mot d'ordre, et du bien commun universel notre objectif."

Mon gouvernement est d'avis que cette recherche du bien commun, entreprise ensemble, sera la clef du succès de notre démarche et de la concrétisation de cet objectif inscrit dans la Charte : l'harmonisation des actions des pays dans la réalisation de leurs buts communs.

M. Papaconstantinou (Grèce) *(interprétation de l'anglais)* :
Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les chaleureuses félicitations du Gouvernement grec pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quarante-huitième session. Vos qualités personnelles éminentes et vos talents diplomatiques augurent bien du déroulement des travaux de la présente session.

Ce serait de la négligence de ma part de ne pas exprimer la profonde reconnaissance du Gouvernement grec envers le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la manière très remarquable dont il s'acquitte de ses importantes fonctions. Son dynamisme, son énergie, sa persévérance, sa volonté politique et ses qualités de dirigeant, associés à une vision précise de la nouvelle structure mondiale, constituent autant de fondements solides et inestimables pour une réponse plus efficace et plus novatrice de l'ONU aux défis propres à la fin du XXe siècle. Il peut compter sur notre plein appui.

Je m'associe également aux orateurs précédents qui ont souhaité la bienvenue, de cette tribune, aux nouveaux Membres ayant été admis à l'ONU cette année.

Nous avons été profondément bouleversés par la tragique nouvelle du tremblement de terre dévastateur survenu en Inde, qui a causé la perte de dizaines de milliers de vies. Au nom du Gouvernement et du peuple grecs, j'exprime ici nos sincères condoléances aux familles des victimes et au peuple ami de l'Inde.

Plus tôt cette semaine, le Ministre des affaires extérieures de la Belgique a prononcé, à titre de Président du Conseil de la Communauté européenne, une déclaration au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres. Mon gouvernement en approuve entièrement la teneur.

Un événement historique sans précédent a redonné espoir aux peuples qui vivent au Moyen-Orient. Les Israéliens et les Palestiniens ont fait, à Washington, un pas courageux vers la paix. La Grèce, avec ses partenaires de la Communauté européenne, offre son plein appui au maintien de l'élan actuel afin que les parties concernées puissent bientôt convenir d'accords globaux et durables. Nous avons toujours affirmé que la paix au Moyen-Orient pourrait être instaurée grâce au dialogue direct entre toutes les parties. Le Premier Ministre de la Grèce, M. Mitsotakis, dans une déclaration prononcée devant l'Assemblée générale en 1981 en tant que Ministre des affaires extérieures, soulignait entre autres que :

"La prolongation du conflit israélo-arabe et l'échec de toute tentative unilatérale de le régler montrent que seul le dialogue entre les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), peut mener à une solution juste et durable."
(A/36/PV.16, p. 17)

Nous sommes extrêmement satisfaits de constater que ces pourparlers directs historiques ont frayé la voie à la paix.

Dans le paysage politique mondial actuel, la communauté internationale doit faire face à de nombreux défis qui ne sont ni courants ni simples. Des événements troublants survenant dans des régions où règnent des conditions économiques et politiques variées affectent des millions de personnes qui sont prisonnières d'un cycle de violence et de souffrance. Des millions d'êtres sont menacés par la famine. Nous devons toutefois nous réjouir de la détermination des peuples dans toutes les parties du monde de soutenir la liberté et les droits de l'homme et de choisir leur avenir, même à une époque de production déclinante, de chômage croissant et d'inflation. Dans sa recherche d'un monde meilleur, d'un avenir meilleur, l'homme s'efforce d'améliorer ses institutions sociales, économiques et politiques.

L'avenir de l'humanité est inextricablement lié à la façon dont nous avons vécu et agi au cours du XXe siècle, et en particulier au cours des quatre dernières décennies. Durant cette période, la communauté internationale a placé ses espoirs dans le système des Nations Unies afin de relever les défis de la société moderne. Notre organisation a passé avec succès l'épreuve du temps. Elle nous a rendu un service utile en matière de paix et de sécurité. Elle nous a aussi aidés, dans une large mesure, dans nos démarches communes en faveur de l'élimination de l'injustice, des déséquilibres économiques et des disparités sociales, et en faveur de la protection de l'environnement.

Nous croyons fermement que tous les Membres de l'ONU ont, ensemble, l'obligation morale d'agir pour assurer un avenir meilleur à l'humanité. De précédents orateurs ont correctement souligné la nécessité d'une réponse commune aux défis.

A ce sujet, je voudrais annoncer que le Gouvernement grec, désireux d'apporter sa contribution à cette fin, a l'honneur de proposer la convocation en Grèce, en janvier 2000, d'un sommet international de l'ONU en vue de l'adoption d'un programme global pour le XXIe siècle. Le thème général de cette conférence au sommet pourrait être "Partenaires pour un monde meilleur : au seuil du XXIe siècle". Un comité préparatoire spécial ou un groupe de travail plénier à composition non limitée pourrait être créé par cette assemblée afin de traiter de la teneur et des questions organisationnelles de ce sommet. La Grèce exprime sa volonté et son désir d'oeuvrer, bilatéralement et collectivement, en faveur de la réalisation de cette conférence au sommet de l'ONU. Je pourrais ajouter que, après tout, la Grèce ayant été le berceau de la démocratie qui est le lot aujourd'hui de l'humanité dans son ensemble, c'est l'endroit tout indiqué pour la tenue du sommet proposé par le Gouvernement grec.

Nous vivons une époque de changements radicaux, surtout en Europe. D'anciens adversaires coopèrent maintenant sur la base de valeurs et de principes communs. Des accords historiques se dégagent en matière de contrôle et de limitation des armements sur les plans régional et global.

Ces changements ont aussi provoqué de nouveaux risques et de nouvelles incertitudes : la prolifération de nouveaux Etats; la résurgence des revendications de nombreuses minorités nationales, réprimées sous le communisme, et avec elles, le danger de différends aux frontières; et de plus, l'effondrement économique et les coûts de transition élevés dans les anciens pays communistes, ainsi que la réapparition du nationalisme, des antagonismes nationaux, du fanatisme religieux et des tendances populistes. Toutes ces questions ont préparé la scène pour une nouvelle approche de la question de sécurité et de stabilité en Europe, qui est devenue la grande question politique du vieux continent. Je souligne également que la sécurité en Europe est liée au développement économique et à la maturité du processus et des institutions démocratiques en Europe de l'Est, dans la péninsule des Balkans et au Maghreb. Une migration incontrôlée et illimitée à la suite de troubles politiques et de difficultés économiques dans ces pays pourrait causer des problèmes socio-économiques, même aux pays les plus prospères de l'Europe occidentale.

La signification de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix a augmenté de façon spectaculaire. Il suffit de comparer les 13 opérations de maintien de la paix entreprises au cours des premières 42 années de leur existence avec le même nombre d'opérations créées entre 1991 et 1992. La semaine dernière encore, le Conseil de sécurité a décidé d'en créer deux nouvelles : l'une en Haïti et l'autre au Libéria.

Le prestige, la crédibilité et le pouvoir de l'Organisation des Nations Unies ont été rehaussés par le résultat positif des opérations de maintien de la paix. Toutefois, le système de l'ONU n'était pas prêt à faire face à une telle gageure, et il semble se dégager un consensus selon lequel les méthodes et les capacités de l'Organisation des Nations Unies doivent être renforcées et améliorées. Des façons plus effectives d'empêcher et de limiter les conflits ont été étudiées par l'Organisation des Nations Unies, par les dirigeants

mondiaux et par des groupes de réflexion respectés. L'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général a servi de stimulant aux discussions en cours et s'est déjà traduit par l'adoption d'une série de mesures.

La Grèce appuie fermement les opérations de maintien de la paix de l'ONU, ainsi que les activités de consolidation et de rétablissement de la paix. Notre présence en Somalie, en Iraq, au Koweït et au Sahara occidental indique notre participation croissante au maintien de la paix. Dans ce contexte, je mentionne également notre contribution à l'unité de vérificateurs de scrutins au Cambodge et dans d'autres parties du monde.

Chypre, Membre de l'Organisation des Nations Unies, est toujours occupée et divisée. Trente mille hommes de troupe turcs occupent 38 % du territoire de la République. Qui plus est, des milliers de colons du continent ont modifié l'équilibre démographique de la population. Nous constatons avec une profonde préoccupation l'absence de progrès total dans la voie d'une solution du problème chypriote au cours de cette année. Malgré les efforts du Secrétaire général et de ses représentants, les pourparlers à New York et à Chypre sont au point mort à cause du refus des dirigeants chypriotes turcs de s'engager dans des négociations sérieuses, soit sur l'accord d'ensemble, soit sur les mesures génératrices de confiance. Nous nous associons au Secrétaire général qui en appelle à la Turquie pour qu'elle assume pleinement ses responsabilités et exerce son influence décisive sur les dirigeants chypriotes turcs pour que les choses avancent.

La percée récente au Moyen-Orient a prouvé qu'il n'y avait pas de problèmes insolubles si la volonté politique existe. Il faut qu'Ankara manifeste cette volonté, indispensable pour que soient rétablies la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de Chypre, tout en garantissant et en protégeant les droits de tous ses citoyens. Dans ce contexte, je rappelle à l'Assemblée que la question des personnes disparues n'a pas été résolue. La Grèce maintiendra son attitude constructive dans l'espoir qu'elle trouvera un écho. Mon gouvernement, cette année, a augmenté sa contribution à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, et la portant à 6,5 millions de dollars, comme preuve de notre ferme engagement envers la réalisation d'un règlement politique tout en sauvegardant la paix à Chypre.

Nous suivons avec une attention particulière les efforts inlassables des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est visant à effectuer des réformes décisives pour consolider les institutions démocratiques et créer une économie de marché ouverte. Nous comprenons leurs appels à l'aide. Nous participons à toutes les initiatives pour promouvoir l'intégration aisée dans les institutions internationales des Etats nouvellement établis. La consolidation des institutions et des processus démocratiques en Russie est d'une importance extrême pour l'Europe, et pour mon pays en particulier.

Un exemple éloquent des troubles causés par les changements spectaculaires en Europe est la situation qui prévaut dans l'ex-Yougoslavie. Là, et surtout en Bosnie, les bouleversements se sont transformés en une tragédie de proportions sans précédent. Quoi que nous fassions pour empêcher et alléger les souffrances de la population, il n'existera pas de remède tant qu'une solution politique n'aura pas été acceptée par toutes les parties. Leurs dirigeants doivent comprendre que la poursuite des combats exacerbe la haine et diminue les chances de trouver un compromis, et qu'ils devraient donc saisir toute occasion acceptable de paix dans l'intérêt de leur peuple. Les Coprésidents de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie ont fait preuve d'une grande ingéniosité pour convaincre ces dirigeants de ces simples vérités. Ils essayent constamment de guider les négociations vers les principes de la Conférence de Londres. Cyrus Vance, Thorvald Stoltenberg et lord Owen méritent notre reconnaissance pour les immenses efforts qu'ils ont faits.

La Grèce, avec ses partenaires de la Communauté européenne, joue un rôle constructif dans la quête d'un règlement d'ensemble négocié. Nous étions tout près de signer un accord en mai dernier après la réunion d'Athènes, pour lequel le Gouvernement grec et en particulier M. Mitsotakis, notre Premier Ministre, avaient travaillé d'arrache-pied. Espérons que nous ne manquerons pas l'occasion qui nous est offerte actuellement.

Lorsqu'un accord sera obtenu en Bosnie, nous devrons prendre part activement à l'immense tâche de reconstruction de l'ex-Yougoslavie. Nous nous proposons de commencer la planification de cette tâche immédiatement. La responsabilité principale incombe à la Communauté européenne. La Grèce se déclare prête à accueillir une réunion internationale pour la réhabilitation et la reconstruction de l'ex-Yougoslavie, avec la participation de donateurs ainsi que celle des pays voisins. Une assistance économique et financière substantielle est une condition préalable à l'harmonie sociale et à la consolidation de la démocratie. Espérons que la paix sera obtenue rapidement plutôt que tardivement. Il faudrait se préoccuper sérieusement dès maintenant de la planification, à partir du lendemain même du jour où la paix sera rétablie.

Puis-je vous rappeler que la paix entre Israël et les Palestiniens est arrivée soudainement. Ce n'est que maintenant que la communauté internationale réfléchit aux moyens d'aider la région à se remettre et à entreprendre sa reconstruction et sa réhabilitation. Ne tardons donc pas dans le cas de l'ex-Yougoslavie. Si nous agissons dès

maintenant, nous agissons en temps voulu. Cette question du lendemain doit être examinée sérieusement par tous les intéressés, et notamment par la Communauté européenne et les pays voisins.

Mon gouvernement apprécie profondément les efforts faits par les Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie conformément à la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité. Nous remercions M. Vance, qui a accepté de poursuivre dans cette voie conformément à la résolution 845 (1993) du Conseil de sécurité. La solution de ce problème renforcera la stabilité dans la région des Balkans. La position de la Grèce est claire : nous nous efforçons d'éliminer un point de friction potentiel dans les Balkans, friction qui peut mener à une tension accompagnée de conséquences imprévisibles et peut-être graves.

En cette occasion, je réaffirme que nous souhaitons sincèrement renforcer, dans toute la mesure possible, nos relations avec tous nos voisins. Nous avons toujours suivi cette politique; c'est pourquoi nous poursuivrons nos efforts en vue de permettre à nos voisins du Nord d'accomplir la difficile tâche de reconstruction de leurs économies. Les économies des Balkans sont inextricablement liées; nous avons besoin de la coopération de nos voisins du Nord pour renforcer davantage le lien entre nos économies et celles des Etats d'Europe centrale, du Nord et de l'Est. De même, nos voisins ont besoin de la coopération de la Grèce pour intégrer leurs économies à la Communauté européenne et avoir accès aux réseaux commerciaux de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

La Grèce est pleinement consciente de la nécessité d'aider l'Albanie, qu'elle a déjà beaucoup aidée à venir à bout de ses difficultés économiques considérables et à consolider ses institutions démocratiques. En même temps, nous demandons instamment à nouveau au Gouvernement albanais d'octroyer effectivement aux minorités leurs droits fondamentaux tels qu'ils sont définis dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, notamment dans les domaines de l'éducation et de la religion. La liberté religieuse et le droit à l'éducation ne doivent pas être refusés à la minorité grecque ni à aucune autre minorité où que ce soit dans le monde. L'Albanie ne peut refuser aux minorités qui vivent à l'intérieur de ses frontières ce qu'elle-même réclame pour ses minorités vivant à l'étranger.

L'élimination des armes de destruction massive, y compris notamment les armes nucléaires, chimiques et biologiques, est un objectif vers lequel nous devons persévérer, même si des progrès ont déjà été réalisés. La signature, le 12 janvier 1993, de la Convention sur les armes chimiques marque une étape importante. Nous attendons avec intérêt la tenue de la Conférence de 1995 sur le renouvellement inconditionnel et illimité du Traité sur la non-prolifération. Nous notons également avec satisfaction les progrès réalisés vers la négociation d'un traité d'interdiction totale des essais.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en juin dernier a fait apparaître des vues et des stratégies communes concernant de vastes secteurs de nos sociétés et ouvert des perspectives de coopération accrue entre les institutions et les organisations actives dans ce domaine.

Nous espérons que le cercle vicieux de la violence en Afrique du Sud cessera bientôt, moyennant la coopération de tous les dirigeants sud-africains, et qu'un nouveau système politique verra le jour. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, la Grèce a l'intention de jouer un rôle constructif et d'aider ce pays dans sa transition à un gouvernement par la majorité.

En Somalie, l'Organisation des Nations Unies s'est lancée dans la première opération d'imposition de la paix, qui vise à créer un environnement sûr pour les opérations humanitaires, désarmer la milice et poursuivre la tâche difficile du redressement politique. La pacification a été accomplie dans une grande mesure, bien que de graves problèmes subsistent. En tant que pays contributeur de troupes à l'Opération des Nations Unies en Somalie, la Grèce est fermement d'avis qu'on ne doit pas permettre que cette opération échoue.

La Grèce et ses partenaires de la Communauté européenne maintiennent un dialogue fructueux sur les plans politique et économique avec les pays d'Amérique latine. Ce dialogue se poursuivra avec grand intérêt lors des réunions ministérielles de San José et de Rio qui auront lieu l'année prochaine, sous la présidence grecque de la Communauté européenne, ainsi qu'en Grèce.

Dans de nombreux pays en développement les moins avancés, les niveaux de vie continuent de décliner, alors que dans d'autres pays en développement, les résultats économiques sont pour le moins inégaux. Ainsi, certaines économies d'Asie sont florissantes. En Amérique latine, où la crise de la dette n'est plus qu'un mauvais souvenir, les programmes d'ajustement structurel se poursuivent avec succès. En revanche, dans la moitié du monde en développement, le tableau reste sombre. C'est particulièrement le cas en Afrique où les besoins sont impérieux.

Nous sommes nous aussi d'avis que la croissance doit être durable, car elle est génératrice d'emplois, diminue la pauvreté et accroît l'égalité de chances, outre qu'elle

encourage la liberté humaine et la préservation de l'environnement. Des politiques nationales efficaces sont indispensables si l'on veut que la population participe davantage à la vie économique, sociale et politique.

Je voudrais, pour terminer mon intervention, lancer un appel à tous les Membres, non seulement en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Grèce, mais aussi en tant qu'homme soucieux de voir ses petits-enfants vivre dans un monde meilleur, différent - un monde de tolérance, de paix et de solidarité. Conjuguons nos efforts et partageons notre expérience pour de meilleurs lendemains. Soyons tolérants les uns vis-à-vis des autres afin d'assurer une meilleure vie à nos enfants et aux enfants de nos enfants. Faisons en sorte que la solidarité et le partenariat l'emportent sur l'antagonisme stérile, le micronationalisme et les idéologies et régimes totalitaires. Oeuvrons de concert pour éliminer guerre, famine, génocide, "nettoyage ethnique", holocauste, xénophobie, racisme et agression.

La séance est levée à 13 h 10.